

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 février 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que
dans le reste du Territoire palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

**Lettres identiques datées du 14 février 2020, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée
générale et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris pour appeler votre attention sur les derniers événements majeurs et sur les tensions croissantes, qui résultent notamment des crimes, provocations, incitations et discours incendiaires incessants d'Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien, ses droits et ses dirigeants.

Le 28 janvier 2020, le Président des Etats-Unis, Donald Trump, a proposé un plan de règlement du conflit israélo-palestinien dont les dispositions sont contraires au droit international et aux modalités et paramètres approuvés par la communauté internationale en vue d'une solution juste, complète et durable, tels qu'énoncés dans les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, et qui porte atteinte aux droits inaliénables et aux aspirations nationales du peuple palestinien, notamment à l'autodétermination et à l'indépendance.

Le plan tente de légitimer l'occupation illégale, la colonisation et l'annexion de terres palestiniennes par Israël, en considérant des crimes tels que les colonies, le mur et le déplacement forcé de milliers de Palestiniens comme de simples « réalités » qui doivent être acceptées ; il appuie l'annexion illégale par Israël de Jérusalem-Est occupée et approuve d'autres plans d'annexion, sabotant la solution des deux États et bouleversant l'ordre fondé sur des règles.

Mettant en avant le respect du droit international, des principes d'équité et de justice et des droits inaliénables du peuple palestinien, l'État de Palestine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de coopération islamique, l'Union africaine et de nombreux autres pays et organisations dans le monde ont rejeté ce plan, dont ils ont souligné qu'il ne saurait constituer une base de paix et qu'il ne ferait que prolonger le conflit et l'injustice.



Ce message a été exprimé avec fermeté par le Président Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine, dans le discours qu'il a adressé au Conseil de sécurité le 11 février 2020, et a été repris par l'écrasante majorité des membres du Conseil, qui ont réaffirmé le consensus mondial autour des modalités et paramètres approuvés de longue date par la communauté internationale en vue d'une solution juste conforme au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux Principes de Madrid et à l'Initiative de paix arabe.

Il est évident que le dévoilement de ce plan injuste et provocateur a encouragé le Gouvernement israélien d'extrême droite à intensifier ses politiques et mesures illégales, y compris ses menaces et ses plans d'annexer de grandes parties de la Cisjordanie, dont toutes les colonies israéliennes et la vallée du Jourdain, en violation grave du droit international et sans aucun égard pour les conséquences. Les incitations et les déclarations incendiaires quotidiennes des responsables israéliens montrent que la Puissance occupante a abandonné toute retenue et a l'intention d'aggraver le conflit en prenant des mesures et des décisions illégales dans les semaines à venir. Voici un florilège de ces déclarations provocatrices, toutes faites à la suite de la présentation du plan américain :

Le Vice-Ministre Avi Dichter (28 janvier 2020) : « Nous nous devons à présent d'imposer immédiatement la souveraineté israélienne sur toutes les colonies israéliennes en Judée et en Samarie. La vallée du Jourdain sera notre frontière orientale. La loi fondamentale selon laquelle l'ensemble de Jérusalem unifiée constitue la capitale d'Israël, a aujourd'hui été reconnue comme légitime par les États-Unis d'Amérique. Nous ne devons pas attendre que l'Autorité palestinienne réagisse ».

Le Ministre Zeev Elkin (28 janvier 2020) : « Nous vivons un jour historique, une période incontestablement historique. Imposer immédiatement la souveraineté israélienne sur au moins 30 % de la Judée et de la Samarie (y compris la vallée du Jourdain et toutes les zones de juridiction des communautés israéliennes), oui et oui ! Établir un État palestinien au cœur du pays, qui sera un État de terreur et qui mènera une campagne d'incitation anti-israélienne, je le dis catégoriquement, non et non ! »

Le Ministre Naftali Bennett (29 janvier 2020) : « Le combat passe maintenant de la Maison Blanche, à Washington, à la salle du cabinet à Jérusalem. Nous ne devrions pas attendre les élections ni accepter une souveraineté partielle – nous devrions tout prendre dès maintenant. L'ordre de faire appliquer notre souveraineté sur l'ensemble des zones de peuplement devrait être présenté au cabinet dans les jours à venir. »

Un membre de la Knesset, Ayalet Shaked (29 janvier 2020) : « ...accepter l'existence ou la création d'un État palestinien est interdit. Notre prémisses est qu'il est dangereux et irresponsable de créer un État arabe en Judée et en Samarie. »

Yuli Edelstein, Président de la Knesset (30 janvier 2020) : « Je dis au Premier Ministre : si vous revenez de Washington et demandez à convoquer la séance plénière de la Knesset pour tirer parti de la volonté historique de l'administration américaine d'appliquer la souveraineté israélienne sur la Judée et la Samarie, – je la convoquerai immédiatement ! Peu importe les critiques, peu importe le nombre d'attaques brutales, nous ferons ce qui est juste. »

Le Premier Ministre Benjamin Netanyahu (14 février 2020) : « Que les Palestiniens l'acceptent ou non, nous sommes en train d'obtenir des États-Unis qu'ils reconnaissent notre souveraineté sur certaines parties de notre territoire, alors que les Palestiniens doivent faire des concessions majeures s'ils veulent seulement participer aux pourparlers ! »

Ces déclarations insensées des responsables israéliens et la poursuite de ces projets font ressortir une fois de plus la véritable nature du colonialisme d'Israël, de son expansionnisme et de son mépris des lois, qui sous-tendent cette occupation étrangère illégale depuis plus d'un demi-siècle. Les belles paroles d'Israël en faveur de la paix n'ont toujours été qu'une tactique, jamais un objectif à long terme. Ces déclarations prouvent une fois de plus que le prétendu engagement d'Israël en faveur de la solution des deux États n'est qu'une façade. La Puissance occupante n'a cessé de faire croître et d'enraciner sa population de colons extrémistes afin d'imposer sa vision du « Grand Israël » à l'ensemble de la Palestine historique, en s'employant activement à annexer de vastes étendues de terres en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, au mépris flagrant de la Charte des Nations unies, des résolutions de l'ONU et de toutes les dispositions pertinentes du droit international.

De plus, les responsables israéliens passent de la provocation verbale aux plans d'action criminels, recherchant agressivement une annexion officielle, le Premier Ministre annonçant effrontément qu'Israël « est déjà en train de délimiter le territoire qui, selon le plan Trump, fera partie de l'État d'Israël », ajoutant que « cela ne prendra pas beaucoup de temps » et qu'« Israël va mener cela à bien. »

Ces politiques, combinées à des décennies d'annexion « de facto » de territoires palestiniens par la Puissance occupante et d'échec de la communauté internationale, qui n'arrive pas à tenir Israël responsable de ses actes, et, à présent à la permission octroyée par le plan Trump d'agir en toute illégalité, détruisent la solution des deux États et violent l'essence même des accords précédemment signés. Elles ouvrent la voie à une situation d'apartheid qu'aucun peuple ne tolérerait.

La communauté internationale ne doit pas rester silencieuse face à des crimes si flagrants, et l'on ne saurait trop insister sur l'urgence d'agir. Le 11 février, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, a averti le Conseil de sécurité que les mesures unilatérales et les plans d'annexion « auraient un impact dévastateur sur la perspective d'une solution à deux États. Ils fermeraient la porte aux négociations, auraient des retombées négatives dans toute la région et compromettraient gravement les possibilités de normalisation et de paix au niveau régional... En l'absence d'une solution réaliste pour reprendre les négociations », a-t-il ajouté, « nous sommes tous confrontés à un risque accru de violence. »

À cet égard, nous sommes également contraints d'appeler votre attention sur la dangereuse escalade de la violence exercée par Israël contre le peuple palestinien à la suite de l'annonce du plan Trump. Depuis fin janvier, sans relâche et de façon exacerbée, les forces israéliennes continuent de tuer, de blesser et d'emprisonner des civils palestiniens et d'attaquer la bande de Gaza placée sous blocus. Récemment, l'utilisation par Israël d'une force délibérée et meurtrière contre des civils palestiniens a entraîné la mort tragique de cinq Palestiniens : Badr Nafla, 19 ans, Yazan Abu Tabekh, 19 ans, Tareq Badwan, 24 ans, Mohammed al-Haddad, 17 ans et Shadi el-Banna, 45 ans. Il est évident que, pour Israël, la vie des Palestiniens, leurs aspirations, leur dignité humaine, n'ont pas d'importance.

Nous demandons à la communauté internationale de mettre fin à cette parodie de justice. Nous réitérons ici l'appel lancé par le Président Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine, lors de son discours au Conseil de sécurité le 11 février : « Je dis au monde : faites attention de ne pas tuer l'espoir du peuple palestinien. Je suis venu ici pour préserver cet espoir, ne nous l'enlevez pas ».

Nous sommes reconnaissants à tous les États, y compris les États membres du Conseil de sécurité, et aux organisations internationales qui ont, en ce moment critiqué, réaffirmé leurs positions de principe sur la nécessité de déployer des efforts

véritables et immédiats pour faire respecter la Charte des Nations Unies, le droit international et les résolutions pertinentes, moyen le plus viable et le plus direct de parvenir à un règlement juste, durable, complet et pacifique du conflit israélo-palestinien et de la question palestinienne dans son ensemble.

Toutefois, les déclarations seules ne mettront pas fin aux humiliations et aux agressions incessantes que le peuple palestinien continue d'endurer, ni n'empêcheront Israël de continuer sur sa lancée et de concrétiser ses ambitions coloniales. Au-delà des déclarations, la communauté internationale a le devoir d'agir, notamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, qui doivent respecter leurs résolutions et la responsabilité permanente des Nations Unies, jusqu'à ce qu'une solution juste soit trouvée. Il est impératif que le principe de responsabilité soit appliqué.

Il faut mettre un terme à toute colonisation et à toute annexion et en annuler les effets. Les États ne doivent pas reconnaître comme légitimes les changements résultant des politiques et mesures illégales d'Israël et des actes d'agression en Palestine occupée. Il faut mettre un terme à l'occupation illégale par Israël de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de la bande de Gaza, soit le territoire de l'État de Palestine sur la base des frontières d'avant 1967. Il est grand temps que le peuple palestinien exerce enfin son droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté, et que justice soit faite.

Dans l'intérêt du peuple palestinien, du peuple israélien, des perspectives de paix et de coexistence, de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde, ainsi que pour préserver la crédibilité et l'autorité des Nations Unies et l'ordre fondé sur des règles contre les menaces, la communauté internationale doit protéger les bases de la paix. Il en va de notre responsabilité collective.

La présente lettre fait suite aux 679 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 10 janvier 2020 (A/ES-10/832-S/2020/33) rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent de l'État
de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies
(Signé) Riyad **Mansour**